ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINIONS
DE L'UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE
www.udc-vaud.ch

N° 315 | FÉVRIER 2015

Le nouveau pays vaudois

Poursuivons notre engagement en faveur des familles !

Le 8 mars prochain, les citoyens auront la possibilité de décider de l'orientation que souhaite donner notre pays à sa politique en faveur des familles.

Page 5

Fiscalité agricole : Rétablir la vérité

Une motion UDC va rectifier une injustice décidée par le Tribunal fédéral en matière de fiscalité agricole.

Pages 2-3

CONGRÈS

L'UDC rejette l'introduction d'une taxe sur l'énergie

Page 7

Fiscalité agricole : Rétablir la vérité

Un arrêt du Tribunal fédéral rend l'imposition des immeubles agricoles inéquitable. La motion Léo Müller soutenue à l'unanimité par le groupe UDC du Conseil national va rectifier cette décision injuste.

Jusqu'en novembre 2011 et selon la législation fédérale le gain réalisé lors de l'aliénation d'un immeuble agricole ou sylvicole ou lors du transfert d'un tel immeuble de la fortune commerciale à la fortune privée n'était soumis à l'impôt sur le revenu que jusqu'à concurrence des dépenses d'investissement, le solde étant soumis à l'impôt sur les gains immobiliers (7 % si vous êtes propriétaire depuis plus de 24 ans).

Or le Tribunal fédéral a rendu un arrêt de principe le 2 décembre 2011, selon lequel seuls les immeubles soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDER) peuvent être considérés comme des immeubles agricoles. Il en résulte que le régime fiscal particulier n'est plus applicable aux terrains en zone à bâtir et aux terrains en zone à bâtir qui supportent les bâtiments d'exploitation sauf s'ils font partie d'une entreprise agricole au sens de la LDER.

Pour ces terrains, l'application de la jurisprudence du Tribunal fédéral entraîne une imposition au titre de revenu de l'entier de la différence entre la valeur comptable et le prix de vente. Concrètement, dans le canton de Vaud, l'imposition passe de 7% du gain immobilier, quand la durée de possession dépasse 24 ans, à 40% sans compter les cotisations AVS. La situation de l'exploitant qui, cessant son activité professionnelle, loue son domaine mais souhaite conserver son habitation est encore plus problématique dès lors qu'il pourra se voir réclamer des centaines de milliers de francs au titre d'impôt sur le revenu en raison du passage de son habitation de la fortune commerciale à la fortune privée.

Jean-Pierre Grin

Conseiller national

Grâce au groupe UDC, cette motion a été acceptée à une courte majorité par le Conseil national le 16 septembre 2013 par 95 oui, 86 non et 10 abstentions.

Le conseiller national Léo Müller a déposé le 12 mars 2012 une motion demandant que le système en vigueur avant le jugement du Tribunal fédéral soit réinstauré.

Grâce au groupe UDC, cette motion a été acceptée à une courte majorité par le Conseil national le 16 septembre 2013 par 95 oui, 86 non et 10 abstentions. Dans le camp des oui, 53 UDC, 24 PDC, 10 PLR et 7 PBD. Tous les socialistes, les verts et les verts libéraux l'ont refusée.

A cette époque le débat n'a pas été très médiatisé, ce n'est qu'en décembre dernier que le Conseil des Etats l'a heureusement aussi acceptée après beaucoup d'hésitations et une médiatisation importante des milieux politiques et agricoles; cela car l'administration fiscale vaudoise avait déjà envoyé des bordereaux pour payer l'impôt sur les transactions faites depuis décembre 2011.

En mars 2012, ce qu'il faut savoir, si le Conseil national avait refusé cette motion, elle aurait été classée définitivement sans être transmise au Conseil des Etats. Donc si certains conseillers aux Etats dont M. Recordon se sont battus pour son acceptation, le résultat du vote au Conseil national démontre que sans une acceptation unanime du groupe UDC, le classement de cette motion aurait été imminent. Avec cette analyse vous constatez que les milieux agricoles ont eu chaud.

Maintenant la balle est au Conseil fédéral qui doit proposer aux Chambres fédérales une modification légale allant dans le sens de la motion.

Maintenant la balle est au Conseil fédéral qui doit proposer aux Chambres fédérales une modification légale allant dans le sens de la motion Leo Müller et de revenir à une imposition plus équitable des immeubles agricoles comme par le passé.

> Procès-verbal de vote du Conseil national sur la motion Léo Müller.

12.3172

Ref. 9307

NATIONALRAT
Abstimmungsprotokoll

CONSEIL NATIONAL
Procès-verbal de vote

Geschäft / Objet

12.3172 Mo. Müller Leo. Besteuerung von land- und forstwirtschaftlichen Grundstücken
Mo. Müller Leo. Imposition des immeubles agricoles et sylvicoles

Gegenstand / Objet du vote:

Abstimmung vom / Vote du: 16.09.2013 18:39:38

Aebi Andreas	+	V	BE
Aebischer Matthias	=	S	BE
Aeschi Thomas	+	V	ZG
Allemann	=	S	BE
Amarelle	=	S	VD
Amaudruz	+	V	GE
Amherd	+	CE	VS
Amstutz	+	V	BE
Aubert	=	S	VD
Baader Caspar	+	V	BL
Badran Jacqueline	=	S	ZH
Barthassat	+	CE	GE
Bäumle	*	GL	ZH
Bernasconi	=	S	GE
Bertschy	=	GL	BE
Binder	+	V	ZH
Birrer-Heimo	=	S	LU
Blocher	+	V	ZH
Böhni	=	GL	TG
Borer	+	V	SO
Bortoluzzi	+	V	ZH
Bourgeois	+	RL	FR
Brand	+	V	GR
Brunner	+	V	SG
Büchel Roland	+	V	SG
Büchler Jakob	+	CE	SG
Bugnon	+	V	VD
Bulliard	+	CE	FR
Buttet	+	CE	VS
Candinas	+	CE	GR
Carobbio Guscetti	=	S	TI
Caroni	=	RL	AR
Cassis	=	RL	TI
Chevalley	=	GL	VD
Chopard-Acklin	=	S	AG
Clottu	+	V	NE
Darbellay	+	CE	VS
de Buman	+	CE	FR
de Courten	+	V	BL
Derder	=	RL	VD
Egloff	+	V	ZH
Eichenberger	=	RL	AG
Estermann	+	V	LU
Fässler Daniel	+	CE	AI
Favre Laurent	+	RL	NE
Fehr Hans	+	V	ZH
Fehr Jacqueline	*	S	ZH
Feller	+	RL	VD
Feri Yvonne	=	S	AG
Fiala	=	RL	ZH
Fischer Roland	=	GL	LU
Flach	=	GL	AG
Flückiger Sylvia	+	V	AG
Fluri	=	RL	SO
Français	+	RL	VD
Frehner	+	V	BS
Freysinger	+	V	VS
Fridez	=	S	JU
Friedl	=	S	SG
Galladé	=	S	ZH
Gasche	o	BD	BE
Gasser	=	GL	GR
Geissbühler	+	V	BE
Germanier	o	RL	VS
Giezendanner	+	V	AG
Gilli	=	G	SG
Girod	=	G	ZH
Glanzmann	+	CE	LU
Glättli	=	G	ZH
Gmür	+	CE	SZ
Gössi	=	RL	SZ
Graf Maya	#	G	BL
Graf-Litscher	=	S	TG
Grin	+	V	VD
Gross Andreas	=	S	ZH
Grossen Jürg	=	GL	BE
Grunder	+	BD	BE
Gschwind	+	CE	JU
Guhl	+	BD	AG
Gysi	=	S	SG
Hadorn	=	S	SO
Haller	o	BD	BE
Hardegger	=	S	ZH
Hassler	+	BD	GR
Hausammann	+	V	TG
Heer	+	V	ZH
Heim	=	S	SO
Herzog	+	V	TG
Hess Lorenz	+	BD	BE
Hiltpold	+	RL	GE
Hodgers	=	G	GE
Huber	=	RL	UR
Humbel	o	CE	AG
Hurter Thomas	+	V	SH
Hutter Markus	=	RL	ZH
Ingold	=	CE	ZH
Jans	=	S	BS
Joder	+	V	BE
John-Calame	=	G	NE
Jositsch	*	S	ZH
Kaufmann	*	V	ZH
Keller Peter	+	V	NW
Kessler	=	GL	SG
Kiener Nellen	=	S	BE
Killer Hans	+	V	AG
Knecht	+	V	AG
Landolt	+	BD	GL
Lehmann	+	CE	BS
Leuenberger-Genève	=	G	GE
Leutenegger Filippo	%	RL	ZH
Leutenegger Oberholzer	=	S	BL
Lohr	+	CE	TG
Lüscher	o	RL	GE
Lustenberger	+	CE	LU
Maier Thomas	=	GL	ZH
Maire Jacques-André	=	S	NE
Markwalder	=	RL	BE
Marra	=	S	VD
Masshardt	=	S	BE
Meier-Schatz	o	CE	SG
Moret	+	RL	VD
Mörgeli	+	V	ZH
Moser	=	GL	ZH
Müller Geri	=	G	AG
Müller Leo	+	CE	LU
Müller Philipp	=	RL	AG
Müller Thomas	+	V	SG
Müller Walter	+	RL	SG
Müller-Altermatt	o	CE	SO
Munz	=	S	SH
Müri	+	V	LU
Naef	=	S	ZH
Neirynck	+	CE	VD
Nidegger	+	V	GE
Nordmann	=	S	VD
Noser	=	RL	ZH
Nussbaumer	=	S	BL
Pantani	+	V	TI
Pardini	=	S	BE
Parmelin	+	V	VD
Pelli	=	RL	TI
Perrinjaquet	+	RL	NE
Pezzatti	+	RL	ZG
Pfister Gerhard	+	CE	ZG
Pieren	+	V	BE
Piller Carrard	=	S	FR
Poggia	+	-	GE
Quadranti	+	BD	ZH
Quadri	+	V	TI
Regazzi	+	CE	TI
Reimann Lukas	+	V	SG
Reimann Maximilian	+	V	AG
Reynard	=	S	VS
Rickli Natalie	*	V	ZH
Riklin Kathy	o	CE	ZH
Rime	+	V	FR
Ritter	+	CE	SG
Romano	+	CE	TI
Rossini	=	S	VS
Rösti	+	V	BE
Rusconi	+	V	TI
Rutz Gregor	+	V	ZH
Rytz Regula	=	G	BE
Schelbert	=	G	LU
Schenker Silvia	=	S	BS
Schilliger	=	RL	LU
Schläfli	+	CE	SO
Schmid-Federer	o	CE	ZH
Schneeberger	=	RL	BL
Schneider Schüttel	=	S	FR
Schneider-Schneiter	+	CE	BL
Schwaab	*	S	VD
Schwander	%	V	SZ
Semadeni	=	S	GR
Sommaruga Carlo	=	S	GE
Stahl	+	V	ZH
Stamm	+	V	AG
Steiert	=	S	FR
Stolz	=	RL	BS
Streiff	=	CE	BE
Thorens Goumaz	=	G	VD
Tornare	=	S	GE
Trede	o	G	BE
Tschäppät	=	S	BE
Tschümperlin	=	S	SZ
van Singer	=	G	VD
Veillon	+	V	VD
Vischer Daniel	=	G	ZH
Vitali	+	RL	LU
Vogler	+	CE	OW
von Graffenried	=	G	BE
von Siebenthal	+	V	BE
Voruz	=	S	VD
Walter	+	V	TG
Wandfluh	+	V	BE
Wasserfallen	=	RL	BE
Weibel	=	GL	ZH
Wermuth	=	S	AG
Wobmann	+	V	SO
Ziörjen	+	BD	ZH

Fraktion / Groupe / Gruppo	GL	CE	BD	G	RL	S	V	-	Tot.
+ Ja / oui / si		24	7		10		53	1	95
= Nein / non / no	11	2		13	17	43			86
o Enth. / abst. / ast.		5	2	1	2				10
% Entschuldigt gem. Art. 57 Abs. 4 / excusé selon art. 57 al. 4 / scusato sec. art. 57 cps. 4					1		1		2
* Hat nicht teilgenommen / n'a pas participé au vote / non ha partecipato al voto	1					3	2		6
# Die Präsidentin/der Präsident stimmt nicht / La présidente/le président ne prend pas part aux votes				1					1

RL=PLR **V=UDC**

Bedeutung Ja / Signification du oui: Annahme der Motion
Bedeutung Nein / Signification du non: Ablehnung der Motion

Nationalrat, Elektronisches Abstimmungssystem
16.09.2013 18:40:02 /10

Identif.: 49.10 / 16.09.2013 18:39:38

Conseil national, Système de vote électronique
Ref.: (Erfassung) Nr: 9307

La recette amère des Verts-libéraux pour mettre à genoux tout un pays

Par leur initiative «Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie», les Verts-libéraux veulent, sans diminuer les recettes de la Confédération, bouleverser complètement en 5 ans la fiscalité suisse en taxant les agents énergétiques non renouvelables.

Aujourd'hui, la TVA représente 35% des revenus de la Confédération soit 22,5 milliards de francs. Pour remplacer ces recettes, il faudrait taxer lourdement l'huile de chauffage, l'essence et aussi l'électricité provenant des centrales nucléaires et des centrales à charbon, l'objectif étant de limiter leur consommation. Or, au fur et à mesure que leur utilisation diminuera du fait de la forte augmentation de leurs coûts, il faudra hausser le niveau de la taxe si on veut maintenir les mêmes recettes.

Le Conseil fédéral estime que le prix de l'essence pourrait augmenter de 3 francs le litre et atteindre 4,60 francs d'ici 2020 et l'électricité renchérir de 33 cts le kWh ! Les conséquences seront désastreuses pour le pays. Aujourd'hui, les biens exportés sont exonérés de la TVA. En introduisant une telle taxe sur l'énergie, les coûts de production des entreprises exposées à la concurrence internationale exploseront et elles ne pourront pas les répercuter sur le prix de leurs produits. Leur compétitivité sera mise à mal et de nombreux postes de travail disparaîtront de notre pays.

La taxe induira également un renchérissement des biens et des prestations et ce seront les ménages à faible revenu qui seront proportionnellement les plus touchés.

Guy Parmelin

Conseiller national

Avec ce texte, les Verts-libéraux démontrent de manière éclatante qu'en matière de politique économique, ils sont totalement à côté de la plaque.

A titre d'exemple, une exploitation agricole moyenne devra supporter une dépense annuelle supplémentaire de 15'000 francs ! Pour compenser cette augmentation considérable des coûts, il faudrait pouvoir adapter en conséquence les prix à la production ce qui relève de l'utopie. Pire, on assistera à une explosion du tourisme d'achat avec de multiples effets collatéraux pervers. Ainsi, l'agriculture et le commerce de détail verront leurs parts de marchés s'effondrer dramatiquement. Les nuisances dues au trafic transfrontalier augmenteront massivement non seulement parce que de nombreux Suisses iront faire leurs courses à l'étranger mais aussi parce qu'ils feront le plein de l'autre côté de la frontière. La Confédération verra ainsi les recettes de l'impôt sur les carburants fortement diminuer avec l'inversion du « tourisme à la pompe ».

Avec ce texte, les Verts-libéraux démontrent de manière éclatante qu'en matière de politique économique, ils sont totalement à côté de la plaque. Ce parti, qui déclare urbi et orbi qu'il veut concilier économie et écologie, prouve ici par les actes son incompétence crasse sur le sujet.

Devenir propriétaire?
Que faut-il savoir?

La CVI vous propose

■ **une séance gratuite**
sur l'accession à la propriété

le 26 mars de 18 h à 20 h ou le 28 mars de 10 h à 12 h
dans le cadre du Salon Immobilier de Lausanne, à Ouchy

■ **une publication**
Guide de l'accession à la propriété

60 pages, Fr. 25.-
(frais de port en sus)

Renseignements, inscriptions et commandes:
021 341 41 41, mail@cvi.ch

CHAMBRE VAUDOISE IMMOBILIERE
L'ASSOCIATION DE TOUS LES PROPRIETAIRES

La CVI s'engage pour vous.
Devenez membre: www.cvi.ch

Poursuivons notre engagement en faveur des familles !

En mars prochain, à sept mois des élections fédérales d'octobre 2015, les citoyennes et les citoyens suisses auront, après deux votations fédérales en 2013, une nouvelle fois la possibilité de décider de l'orientation que souhaite donner notre pays à sa politique en faveur des familles.

Claude-Alain Voiblet

Député et vice-président de l'UDC Suisse

Après le rejet de la volonté du Conseil fédéral d'étatiser - voire même d'uniformiser - l'éducation des enfants, qui aurait engendré une perte de responsabilité individuelle de la famille et l'intrusion de l'Etat au cœur de celle-ci, le corps électoral a ensuite refusé l'initiative des familles de l'UDC. Cette initiative devait permettre aux familles qui font le choix d'élever et d'éduquer elles-mêmes leurs enfants - sans recourir aux crèches subventionnées - de déduire leurs frais de garde.

En cette année électorale, l'UDC doit poursuivre cet engagement nécessaire en faveur de la famille. Cette volonté politique passe aujourd'hui par un soutien fort à l'initiative proposée en votation fédérale le 8 mars prochain qui demande la défiscalisation de toutes les allocations familiales, donc l'augmentation du pouvoir d'achat des familles !

Il y a un réel besoin d'augmenter le pouvoir d'achat des familles et cette initiative y contribue.

En 2012, le PDC suisse a déposé l'initiative « Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt ». Cette initiative a récolté 118'425 signatures valables et elle exige l'exonération fiscale des allocations pour enfant et de formation professionnelle à l'échelon fédéral, cantonal et communal en proposant une modification de l'article 116 de la Constitution fédérale.

L'UDC ne doit pas rejeter cette initiative simplement parce qu'elle porte la marque du PDC. Il y a un réel besoin d'augmenter le pouvoir d'achat des familles et cette initiative y contribue.

Aujourd'hui, les familles avec des enfants – en particulier celles avec des enfants en formation – sont confrontées à d'importantes charges financières. Notre politique en matière d'allocations familiales, en attribuant 5 milliards de francs d'allocations chaque année, a pour objectif de limiter ces frais supplémentaires et d'augmenter le budget des familles. Alors comment interpréter notre législation fiscale actuelle qui permet à l'Etat de récupérer immédiatement un milliard d'impôts provenant directement des allocations familiales accordées ? Par ailleurs, pour de très nombreuses familles, les allocations familiales s'apparentent à une augmentation de salaire et font passer les familles dans une classe d'imposition supérieure parce qu'elles ont des enfants.

Poursuivons notre soutien aux familles en votant OUI à l'initiative pour la défiscalisation des allocations familiales le 8 mars 2015 !

«Les femmes sont plus diplomates»

Femme active et dynamique, Patricia da Rocha préside le groupe UDC au Conseil communal de Morges qui a la particularité d'être majoritairement composé de femmes. Elle explique pour notre journal son travail avec le groupe UDC et évoque ce que l'UDC pourrait faire pour mieux accueillir les femmes.

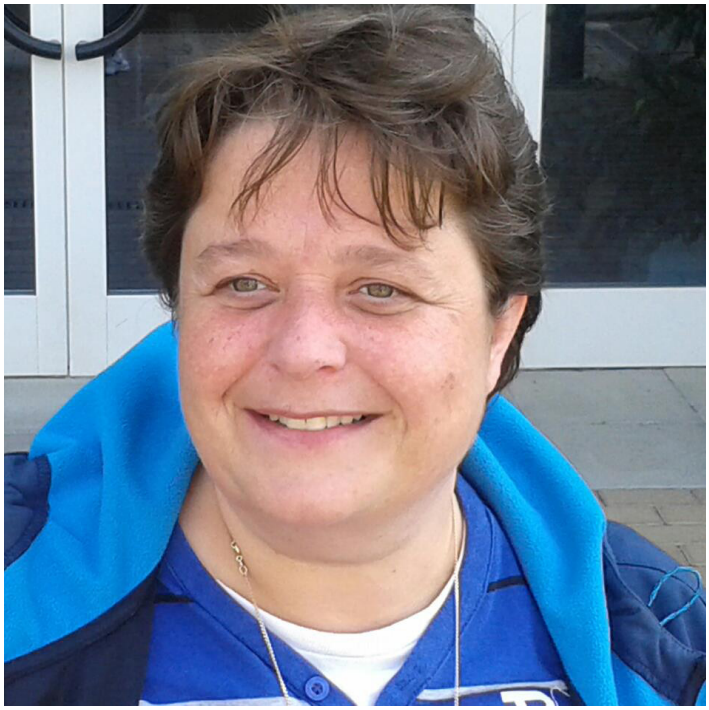

Un entretien avec Kevin Grangier

Patricia da Rocha, pourquoi pensez-vous qu'aussi peu de femmes militent au sein de l'UDC ?

Je pense que beaucoup de femmes ont été séduites par le discours socialiste et féministe développé par la gauche. Elles ont probablement tendu une oreille plus attentive à des préoccupations spécifiquement féminines. D'ailleurs, il y a quelques années, j'ai soutenu une proposition socialiste qui souhaitait augmenter les jetons de présence car, pour les femmes élues qui avaient des enfants, il fallait au moins pouvoir payer la baby-sitter ou la personne de garde si le père de l'enfant n'était pas disponible. Au sein du groupe UDC, cette proposition avait été mal accueillie. Je pense que ce genre de réflexe nuit à une bonne perception des femmes au sein de l'UDC.

L'égalité des sexes était une revendication des années 70 et 80. Pensez-vous que les femmes d'aujourd'hui sont devenues plus sensibles à des questions comme l'immigration ou la sécurité ?

Les jeunes, hommes et femmes, se sentent particulièrement concernés par ce type de questions, qui sont d'ailleurs soulevées par l'UDC. Ma fille, Elodie, siège au Conseil communal comme UDC et je perçois cette sensibilité-là chez elle.

Il est difficile de pouvoir changer une image, d'autant plus que l'UDC n'est représentée que par des personnalités masculines comme Freysinger ou Blocher.

Que peut entreprendre l'UDC pour améliorer son image auprès des femmes ?

Il est difficile de pouvoir changer une image, d'autant plus que l'UDC n'est représentée que par des personnalités masculines comme Freysinger ou Blocher. Même dans le canton de Vaud, les quatre élus fédéraux sont des hommes. Il faut donc la preuve par l'acte. Si des femmes s'engagent et sont élues, il pourrait y avoir un déclic.

Pour la première fois dans l'histoire de l'UDC Vaud, une femme préside le parti. Est-ce le signe d'une évolution des mentalités?

Je l'ignore. Mais le fait est que grâce à elle, tout peut changer. Les femmes sont plus diplomates et plus ouvertes au dialogue que les hommes. Il y a quelque temps, j'ai hésité à quitter l'UDC et Fabienne Despot a su trouver les mots pour me convaincre de poursuivre. Si j'avais eu affaire à un homme, je ne suis pas sûr que je serai restée membre de l'UDC.

Quel est le profil des femmes qui composent votre groupe au Conseil communal ?

Trois sont des jeunes femmes d'une trentaine d'années ou moins. Certaines sont mères de familles. Deux sont enseignantes, une est traductrice par exemple. Moi-même, je suis dessinatrice en bâtiment. Le groupe est plutôt hétéroclite.

L'UDC soutient une baisse fiscale pour les familles

Le Congrès de l'UDC Vaud s'est réuni à Henniez le 15 janvier dernier en présence de 150 délégués afin de prendre position sur les deux objets soumis au verdict du peuple le 8 mars prochain. A une très large majorité de 61 contre 34 et 7 absentions, l'UDC Vaud a décidé de soutenir l'initiative visant à défiscaliser les allocations familiales. Depuis toujours, l'UDC se bat, souvent seule, pour moins d'impôts et pour soutenir la famille, cellule de base essentielle de notre société.

150 délégués étaient présents le 15 janvier à Henniez.

A l'unanimité moins une abstention, les délégués recommandent de rejeter l'initiative populaire visant à remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie car un tel projet conduirait à une hausse massive du prix de l'électricité, de la benzine ou du chauffage. De plus, il semble naïf de croire que les prix à la consommation vont rester durablement 8% meilleur marché qu'aujourd'hui. Les citoyens pourraient donc subir une importante hausse des charges financières en cas d'acceptation de ce texte.

Le conseiller national Guy Parmelin a combattu la taxe sur l'énergie devant les délégués présents.

Enfin, dans la perspective des élections fédérales du 18 octobre, le Congrès de l'UDC Vaud a validé son règlement électoral, composé de 27 articles, puis a élu la Commission électorale chargée d'examiner les dossiers de candidatures. Par ces deux décisions, l'UDC Vaud a donc formellement ouvert le dépôt des candidatures. Le délai pour déposer son dossier court jusqu'au 15 février 2015 et le Congrès de désignation des candidats se tiendra le 26 mars prochain.

Pascal Dessauges, préfet, Gérald Nicod, ancien président du parti et Marcel Blanc, ancien conseiller d'Etat, constituent la Commission électorale.

Le congrès est ouvert par Yannick Escher, syndic d'Henniez.

facebook.com/udcvaud
facebook.com/jeunesudc.vaud
@udcvaud
@jeunesudcvaud

AUX URNES !

L'UDC Vaud vous recommande de voter comme suit lors des votations fédérales du 8 mars prochain :

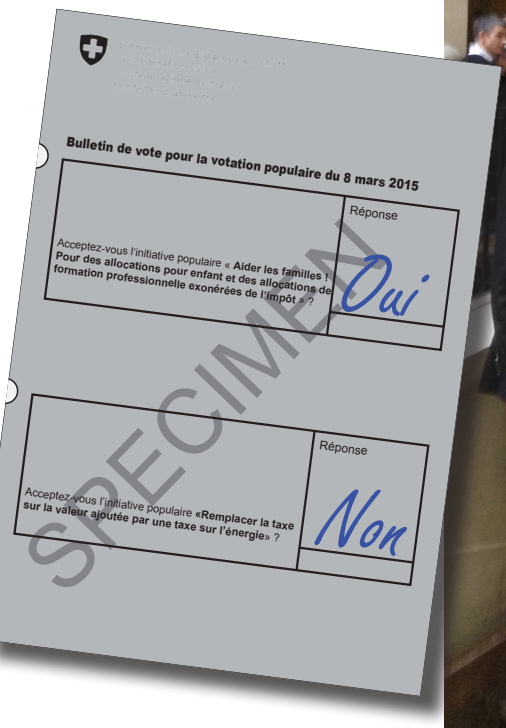

NOMINATION

photo : J.F. Thuillard

L'UDC vaudoise était notoirement sous-représentée au sein du tribunal cantonal il y a quelques années. Peu à peu nous avons comblé ce retard. Entre 2013 et début 2014 ont été nommées quatre dames juges aux excellentes compétences reconnues. En sa séance du 16 décembre 2014, le Grand Conseil a permis de combler en partie notre sous-représentation en élisant Me Patrick Stoudmann, avocat puis président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, et dont les écrits, notamment sur le Code pénal et le droit de la famille, font référence. Nous nous réjouissons de cette nomination pour laquelle nous tenons à féliciter chaleureusement M. Stoudmann.

<
De g. à d. Fabienne Despot, présidente de l'UDC Vaud et députée, Me Patrick Stoudmann, heureux élu, Aliette Rey-Marion, députée, et Alice Glauser, députée.

IMPRESSUM

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Le Nouveau Pays vaudois
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne
T 021 806 32 90
F 021 806 32 91
E secretariat@udc-vaud.ch
CCP 10-4168-3

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION
Le Nouveau Pays vaudois
Kevin Grangier
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne

CONCEPTION ET RÉALISATION
POINTCOM, D.KARLEN
Agence de communication
1845 Noville
www.dkarlen.com

IMPRESSION
CDS imprimerie SA
1844 Villeneuve
www.cdsimprimerie.ch

TIRAGE
2'300 exemplaires

PARTI D'EN RIRE

La culture demeure centrale pour notre cohésion nationale, déclarait Alain Berset. Est-ce le filtre du Conseil d'Etat qui empêcha l'Université de Lausanne d'entendre le message ?

Quoi qu'il en soit, alors que le très chaud débat sur l'enseignement des langues est dans toutes les mémoires, et que le Conseil fédéral envisage même de porter un nouveau coup à l'autonomie cantonale pour imposer la suprématie du français sur l'anglais en Suisse alémanique, l'UNIL nous envoie ses meilleurs vœux, tout en cohésion supra-nationale...

photo : Fabienne Despot